

INFO-TRAVAUX - ÉCOLE SAINT-ALBERT-LE-GRAND

N° 6 – Février 2022

Les travaux d'agrandissement de l'école Saint-Albert-le-Grand continuent. Depuis janvier 2021, l'école occupe les nouveaux locaux de la première phase d'agrandissement (du côté sud). Cet été, les travaux se sont poursuivis dans la vieille partie de l'école pour remplacer les plafonds et l'éclairage du 2^e étage. Ces derniers, ainsi que la couche d'asphalte finale et l'installation des équipements dans la cour sud sont complétés.

La deuxième phase des travaux (du côté nord de l'école) est également en cours. Les travaux devraient être terminés au printemps 2022.

- La prise de possession du bâtiment de l'agrandissement nord (phase 2) est prévue pour le 4 avril 2022, sous toutes réserves.
- Les cours d'école attenantes à l'agrandissement nord (phase 2) seront réquisitionnées par l'entrepreneur général après la prise de possession du bâtiment afin de finaliser l'installation des revêtements extérieurs du bâtiment ainsi que le lignage et les équipements de ces dernières. La date de prise de possession sera communiquée dans le prochain info-travaux.

Voici un aperçu des travaux à venir au printemps 2022 :

Agrandissement sud (phase 1) – Bâtiment occupé

- Aménagement paysager : gazonnement et plantation d'arbres
- Marquage au sol dans la cour d'école

École existante (vieille partie) – Bâtiment occupé

- Finition et correction des déficiences durant les journées pédagogiques et pendant les vacances scolaires

Agrandissement nord (phase 2) : Prise de possession du bâtiment 4 avril 2022

- Finition intérieure architecturale
- Finition intérieure et mise en marche des systèmes électromécaniques
- Installation et mise en marche des systèmes d'alarmes d'intrusion et d'incendie
- Aménagement paysager : gazonnement et plantation d'arbres
- Marquage au sol dans la cour d'école
- Finalisation du revêtement extérieur de l'agrandissement

Santé et sécurité

Toutes les mesures sont prises afin d'assurer la sécurité de tous selon les normes établies par le CSSDM et les organismes régissant le domaine du travail et de la construction. Le chantier respecte les consignes d'hygiène et de distanciation physique prescrites par la Direction de la santé publique et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour protéger les ouvriers et toute la communauté en ces temps de pandémie.

Afin de faire respecter ces mesures, une surveillance rigoureuse des chantiers est maintenue par les professionnels externes mandatés sur le projet.

Renseignements

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à votre direction d'établissement au stalegrand@csgm.qc.ca.

Source : Service des ressources matérielles